



LE TOUR DU LAC JANVIER 2012

Mensuel d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard,
195, rue Principale
Lac-Édouard, G0X 3N0
Tél. : 819-653-2238 - Téléc. : 819-653-2338
Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca
Site Internet : www.lacedouard.ca

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL et de la BIBLIOTHÈQUE

Lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Pour des informations ayant trait aux permis de construction ou taxes municipales, communiquez avec Mme Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. André Perron, inspecteur municipal.
Courriel : insp.lacedouard@xplornet.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les assemblées publiques du Conseil municipal de Lac-Édouard se tiennent
le deuxième mercredi du mois à 19 h.

Date de la prochaine assemblée publique :

Le mercredi 8 février 2012 à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous!

Bonne Année!

En ce début de janvier 2012, nous souhaitons que l'Année qui vient de s'amorcer soit une source de Bonheur, de Sérénité et d'Amour pour vous et pour les vôtres.
Que nos amitiés grandissent et que la santé soit au rendez-vous pour tous!

Larry Bernier, maire
Marie-Berthe Audy, Annie Tremblay, conseillères,
André Beaulieu, Adrien Francoeur,
Yvon L'Heureux et Serge Richard, conseillers,
Johanne Marchand, directrice générale. et secrétaire- trésorière,
Sonia Cloutier, secrétaire – réceptionniste et gestionnaire de projets,
André Perron, inspecteur municipal,
Dominique Boivin, préposée à l'entretien.



Fermeture temporaire de la bibliothèque

Veillez prendre note que la bibliothèque municipale sera **fermée jusqu'au 27 janvier 2012 inclusivement**, à cause des travaux de rénovation en cours.

Merci de votre collaboration.

Messe de Noël



Cette année, nous avons eu de nouveau la visite de Marie (Camille Chevarie) tenant dans ses bras l'enfant Jésus, Joseph (Stéphane Garceau), l'ange Gabriel (Marie-Élaine Chevarie), une sage bergère (Coralie Connolly) et notre jeune berger (Liam Connolly).

Notre célébrant, M. l'abbé Clément Grenier, nous a permis de nous réunir dans la joie de Noël et dans un esprit de partage. De plus, grâce à lui, nous avons eu droit à une messe du Jour de l'An. Nous le remercions beaucoup pour sa disponibilité.

Merci à vous tous, ce fut une célébration inoubliable.



**Invitation à tous, d'ici et d'ailleurs,
Journée d'Édouard, le samedi 18 février 2012,
au parc municipal de Lac-Édouard**

Suite au succès de l'an dernier et à la demande de tous, la Journée d'Édouard est de retour cette année.

Le tout est rendu possible grâce à l'Association Quid Novi en collaboration avec la P'tite École de Lac-Édouard. Il y en aura pour tous les goûts. Faites-nous voir votre côté artistique avec la sculpture de neige, votre côté sportif avec le hockey bottines, vos connaissances avec le Rallye de soirée, ou encore votre côté curieux et partisan, en venant encourager les participants. Vous êtes tous les bienvenus!

Déroulement de la journée :

- 9 h 00 :** **Sculpture de neige :** début du concours autour du parc de jeux.
- 10 h 30 :** **Tournoi de hockey bottines :** mise au jeu officielle sur la patinoire de Lac-Édouard.
- 12 h 00 :** **Dîner au Centre communautaire :** apportez votre lunch.

- 16 h 00 :** **Votation :** Tous pourront voter pour la plus belle création de la journée.
- 17 h 30 :** **Souper entre ami(e)s :** adultes : 10 \$, enfants : 5 \$. (repas complet)
- 18 h 45 :** **Rallye de soirée :** dans les rues du village.
- 20 h 00 :** **Dévoilement des gagnants et remise de prix :**
Les gagnants recevront 50% des gains de leur compétition respective.

Tournoi de hockey bottines

Afin de participer au tournoi de hockey, l'équipe doit compter 4 joueurs dont un gardien de but. Elle doit être composée de deux garçons et deux filles.

Le coût de l'inscription est de 20 \$ par équipe. L'équipe gagnante remportera la cagnotte.



Concours de sculpture de neige



En équipe de 2 à 6 personnes, vous devrez construire votre sculpture d'une hauteur minimum de 1 mètre de hauteur. Nous préparerons des butons de neige dans le parc municipal. Vous devrez apporter vos outils, vos pelles, etc.

Le thème de cette année : **Sports d'hiver à Lac-Édouard**. Le coût de l'inscription est de 20 \$ par équipe.

Rallye de soirée dans les rues du village

En équipe de 2 à 4 personnes, venez tester votre endurance physique, vos connaissances intellectuelles et culturelles, dans les rues de notre village.

Apportez vos lampes de poche et vos sacs à dos pour cette activité. En parcourant les rues vous retrouverez des énigmes et des questions. L'équipe ayant accumulé le plus grand nombre de points sera déclarée gagnante et remportera la cagnotte. Coût par équipe : 20 \$

Le coin des enfants

Dès 10h30, les enfants et ceux qui ont un cœur d'enfant pourront s'amuser à la glissade, construction de bonhomme de neige, course de sac de patates dans la neige, course de raquette, « limbo » sur glace, etc.

Les enfants devront être accompagnés d'un adulte responsable sur le site de la fête et être habillés chaudement.



**Pour s'inscrire à La Journée d'Édouard,
communiquez avec Isabelle Jomphe ou David Chevarie**

☀ Le jour au 819-653-2150 ☎ Le soir au 819-653-2003

Période d'inscription : entre le 9 janvier et le 15 février.

1. Ayez le nom de votre équipe et celui de vos coéquipiers.
2. Le paiement s'effectuera avant le 15 février en argent comptant ou par mandat poste pour les gens de l'extérieur.

Venez en grand nombre, plaisir garanti.



**LA BANDE RIVERAINE EN MILIEU FORESTIER,
une richesse à préserver...**

LA BANDE RIVERAINE, UN ÉCRAN PROTECTEUR CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT DE L'EAU

L'ombre produite par les arbres en surplomb dans la bande riveraine protège le cours d'eau de l'augmentation de la température qui serait due au rayonnement solaire. Or, la température de l'eau est une variable clé de la qualité de l'eau car une hausse rend le milieu propice aux proliférations d'algues et de plantes aquatiques indésirables. De plus, l'eau froide contient davantage d'oxygène que l'eau plus chaude, ce qui est bénéfique pour plusieurs espèces de poissons et d'invertébrés.

Saviez-vous que?

La zone de confort de l'omble de fontaine se situe entre 12° et 22°C. Au-delà de cette température, elle devient moins active et sa consommation de proies chute drastiquement. Des températures excédant 25-26°C sont considérées mortelles pour cette espèce.

(Source : MRNF)

LA BANDE RIVERAINE ET SON RÔLE DE RÉGULATEUR DE DÉBIT

La bande riveraine réduit les risques d'inondation et de sécheresse. Durant les inondations, les surfaces naturelles qui longent les cours d'eau agissent comme une éponge en absorbant les surplus d'eau. Les plantes que l'on y trouve conservent une partie de cette eau pour des usages futurs et la libèrent lentement par la suite, rechargeant l'eau souterraine et l'eau de surface, réduisant ainsi l'étiage en période de sécheresse.

Si les rives sont dévégétalisées, l'eau de pluie, au lieu de s'infiltrer, ruisselle sur le sol et peut augmenter l'effet des crues ; de plus, le réseau de chemins canalise l'eau de pluie et l'entraîne plus rapidement vers les cours d'eau.

(Texte tiré de «La bande riveraine en milieu forestier, un richesse à préserver...», COBALI (Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre).

CHIENS : MÉDAILLON D'IDENTITÉ

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 1^{er} février 2012

pour vous procurer le médaillon d'identité pour votre chien.

Ceux-ci sont en vente au Bureau municipal **au coût de 10 \$**.

Il est important que votre chien porte ce médaillon en tout temps.

En effet, advenant que l'inspecteur municipal le retrouve errant dans la municipalité (endroit public ou propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal), il pourra alors communiquer avec vous.



Un chien errant, pour lequel on ne peut retracer le propriétaire sera confié à la fourrière municipale.

Voici un rappel de quelques articles importants du règlement 91-98 concernant les chiens et des amendes se rattachant au non-respect du règlement :

Article 3

Constitue une nuisance un chien qui aboie ou hurle d'une manière à troubler la paix.

Article 7

Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Article 8

Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

Le non-respect d'un de ces articles vous rend passible, en plus des frais, d'une amende de 40 \$. Pour le bien-être et la sécurité de tous, nous vous demandons de vous conformer à ce règlement.

Merci de votre collaboration.



Chronique Prévention Incendie : chauffez en toute sécurité

Au Québec, les appareils de chauffage sont responsables de 37 % des incendies. Le Service de sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque répond en moyenne à 190 appels par année. Sur ce nombre, 15 % sont reliés à un incendie de bâtiment. Les feux de cheminée sont dus à la négligence, défectuosité ou installation non-conforme.

Les conseils suivants vous aideront à éviter les blessures et les pertes de biens :

- Brûlez du bois fendu en bûches de petites tailles. Elles brûleront plus proprement. Faites brûler peu de bûches à la fois.
- **Disposez des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures. Dernièrement au Québec, il y a eu un feu de résidence causé par des cendres laissées sur une galerie.**
- Installez un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher.
- Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, incluant le sous-sol.
- Possédez un extincteur portatif fonctionnel ABC 10 livres.

► Si le feu prend dans la cheminée...

Fermez la clé et sortez immédiatement.

Composez le 9 1 1 de chez un voisin.

Pour tous les appareils de chauffage d'appoint

Maintenez une distance libre d'au moins un mètre entre les appareils portatifs et les matériaux combustibles tels que murs, meubles, papiers, tentures ou draperies.

Ne laissez pas un appareil de chauffage d'appoint sans surveillance.

Fermez l'appareil si vous quittez la maison ou si vous allez au lit.

Mikael Grenier, t.p.i., g.s.i., Chef de division-prévention

Le Service de sécurité incendie de
l'Agglomération de La Tuque profite
de cette occasion pour souhaiter à toute la population une heureuse année 2012.
Nos meilleurs vœux de bonheur et de santé.
Soyez sécuritaire lors de vos déplacements !

Âge d'Or

Les activités de l'Âge d'or reprendront au mois de février étant donné que les travaux ne sont pas terminés au Centre communautaire. Au plaisir de vous accueillir pour un bon repas.



Lac-Édouard et Neige

En date du 10 janvier 2012, il est tombé 102 cm (40 po.) de neige.

En date du 10 janvier 2011, il était tombé 99 cm (39 po.) de neige.

Source : Environnement Lac-Édouard, Service Météo, Lucien Giroux, ingénieur retraité, « météorologue en neige », Baie-Bouleau Sud.

Messe le dimanche 22 janvier à 16 h.

Notre curé, M. l'abbé Claude Lapointe, sera avec nous pour la célébration eucharistique. Bienvenue à toutes et à tous.

Sentiers d'A.D.E.L.E



Les terrains sur lesquels passait le sentier d'A.D.E.L.E. « Les lupins » ont été vendus à Gestion Roger Aubry, inc. Il nous est maintenant interdit d'y circuler. A.D.E.L.E. a donc décidé de fermer ce sentier situé derrière l'église.

Essence au Domaine Lac-Édouard

Il est maintenant possible de faire le plein d'essence au Domaine Lac-Édouard, 340, rue Principale. Ouverture tous les jours de la semaine.

Au plaisir de vous servir,

Diane Frigon



Les personnes âgées

Le texte suivant portant sur le sujet des aîné(e)s provient du dépliant *La santé des personnes âgées*, AREQ (Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec), mai 2011.

Nous avons trouvé ce document très intéressant et nous avons pensé vous le présenter en format abrégé. Bonne réflexion.

La Santé des personnes âgées : un poids pour la société.

Combien de fois n'avons-nous pas entendu cette affirmation...

Et que dire de ces titres :

LE DEVOIR, 23 août 2010 : **Le système de santé menacé par un « tsunami gris »**

LA PRESSE, 23 août 2010 : **Le Péril gris;**

LE SOLEIL, 29 novembre 2010 : **Le nombre d'aînés en soins de longue durée doublerait d'ici 2010;**

LE JOURNAL DE QUÉBEC, 27 mai 2010 : **Des chiffres inquiétants;**

LA VOIX DE L'EST, 2 décembre 2010 : **Les jeunes financent, les vieux encaissent;**

LE JOURNAL DE MONTRÉAL, 22 mai 2008 : **Les aînés accaparent les lits;**

LE JOURNAL DE QUÉBEC, 24 septembre 2009 : **Faut-il tuer mémère?**

————— RÉTABLISSONS LES FAITS —————

1. L'arrivée des baby-boomers à la retraite ne provoquera pas une grande catastrophe.

Preuves :

« ... le taux de croissance de la population âgée prévu pour les 25 prochaines demeurera semblable au taux des 35 dernières années... un processus continu et progressif; il n'y a donc pas de rupture démographique. »

Amélie Quesnel-Vallée, Ph. D et Lee Soderstrom, Ph. D. Université Mc Gill, *Le privé dans la santé*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008.

« Depuis 1960, la proportion de personnes âgées a doublé au Québec. Notre société ne s'est pas effondrée pour autant. »

Michèle Charpentier, Ph. D., UQUAM, directrice scientifique au CSSS Cavendish, *Le Devoir*, cahier *Le Québec vieillit : une chance ou un problème?*, 2010.

2. Arrêtons de généraliser! Ce n'est qu'une minorité de personnes âgées qui ont besoin de soins coûteux, comme l'ensemble de la population d'ailleurs.

Preuves :

« En 2009, ce n'est que 3% des personnes âgées de 65 ans et plus qui sont hébergées en CHSLD... ce n'est qu'après l'âge de 85 ans que l'option de quitter son domicile prend plus d'ampleur. »

Paule Laramée, Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESS), 2010

3. Il est FAUX d'accuser les aîné(e)s de la hausse des coûts de santé.

Preuves :

« Le vieillissement n'est pas la principale cause de la croissance des coûts dans le secteur de la santé. »

Groupe de travail sur le financement du système de santé, présidé par Claude Castonguay, *En avoir pour son argent*, 2008

Cette augmentation des coûts de santé **«...depuis 10 ans provient principalement de la croissance des dépenses de médicaments (11,6%), des immobilisations (8,7%) et de la rémunération des médecins (5,5%). ».**

Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, *Le Québec face à ses défis*, fascicule 1, 2010.

À laquelle s'ajoutent le coût des nouvelles technologies et **« ...l'utilisation accrue des services**

de santé... En moyenne, chaque Canadien a reçu plus de soins de santé en 2007 qu'en 1998, quel que soit son âge, aussi bien à 40 ans qu'à 65 ans et plus. »

Conseil canadien de la santé, *La valorisation de l'argent : renforcer le système canadien des soins de santé*, 2009.

4. C'est MALHONNÊTE de dire que les personnes âgées sont en train de vider la caisse et qu'il ne restera que des miettes pour celles et ceux qui suivent.

Preuves :

« La grande majorité des personnes âgées d'aujourd'hui sont autonomes, en bonne santé, socialement actives et économiquement indépendantes. »

Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Un défi de solidarité – Les services aux aînés en perte d'autonomie*, 2005.

Les personnes âgées

- **paient** des impôts (au fédéral et au provincial),
- **consomment** des biens et des services,
- **paient** des taxes municipales et scolaires,
- **paient** une large contribution pour être logées et soignées dans les centres d'hébergement (publics et privés) quand elles en ont besoin,
- **viennent en aide** à leurs proches et leur apportent souvent un soutien financier,
- **ont des épargnes et des biens qu'elles n'emporteront pas au paradis,**
- **font beaucoup de bénévolat** dans leur communauté.

Et, elles ont doté le Québec de services publics enviés qui profitent à toute la population (assurance maladie, soins de santé et de services sociaux, système d'éducation public, gratuit et accessible à tous, congés parentaux, services de garde, aide sociale, etc.)

5. Si les soins à domicile et l'accès à un médecin de famille devenaient une PRIORITÉ, il y aurait moins de personnes âgées dans les hôpitaux.

Preuves :

« L'accès à un médecin de famille et à des soins de première ligne est la base d'un système de santé efficace. »

Louis Godin, MD, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, CNW Telbec, 2010.

« La médecine de première ligne est le parent pauvre du système de santé avec moins de 3% du budget. À capacité égale, un traitement coûte 10 \$ à domicile, 20 \$ dans une famille d'accueil et 100 \$ dans un centre d'hébergement de longue durée. »

Réjean Hébert, Ph. D., Université de Sherbrooke, L'Hebdo Journal, *Le système de santé face au vieillissement de la population*, 2008.

« La croyance persistante que notre population vieillissante menace le système de santé est un mythe. »

Fondation canadienne de la recherche sur les services des santé, *Mythe : La population vieillissante submergera le système de santé*, 2001.

« Le vieillissement n'est pas une catastrophe, mais un grand défi pour notre système de santé... Il faut se centrer sur les soins à la personne plutôt que sur les structures. »

François Béland, Ph. D., Université de Montréal, Entrevue réalisée par l'AREQ, 2010.

La Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard

Campagne de financement

Notre objectif : 60 000 \$

Nous avons atteint 55,5 % de notre objectif soit la somme de 33 300 \$.

Joignez-vous aux 178 citoyennes et citoyens qui appuient déjà la Coop!

Voici comment devenir membre de votre Coop :

1. Choisissez à quelle catégorie de membre vous désirez appartenir :

- ◆ Membre Utilisateur : 100 \$ ◆ Membre Soutien : 500 \$
- ◆ Membre Prestige : 2 500 \$

2. Indiquez, sur une feuille, la catégorie de membre choisie, votre nom, adresse et numéro de téléphone;

3. Libellez votre chèque au nom de la Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard;

4. Faites parvenir, par la poste, votre feuille de renseignements et votre chèque à:
Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard, 195, rue Principale C.P. 4049, Lac-Édouard, Québec GOX 3N0.

Vous pouvez aussi vous présenter au Bureau municipal.

La Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard est la locomotive du développement durable de Lac-Édouard.

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec la responsable du journal « LE TOUR DU LAC » : Rollande Lecours.

Téléphone : 819-653-2155. Courriel : bernier.lecours@explornet.ca